

DEPARTEMENT DU GERS  
 ARRONDISSEMENT D'AUCH  
 CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/07

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme MESSERLI-CIPRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULUT-MARTINAT à Mme CUEILLEN – M. GEYRES à M. CAMAZZOLA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL – M. ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés : M. JAFFRES - Mme COUDERC - Mme LAPLANE-SOTUM.

**Objet : Tarifs d'occupation du domaine public pour les fêtes :**

Suite à la commission des festivités, il est proposé de mettre à jour les différents tarifs d'occupation du domaine public pour les fêtes.

<p><u>Débts de boisson titulaires d'une licence IV ouverts uniquement lors des manifestations :</u>                  Extension de terrasse pour les manifestations Pentecôte et Tempo Latino</p>	<p>10 € le m<sup>2</sup> par jour</p>
<p><u>Débts de boisson titulaires d'une licence IV ouverts toute l'année</u>                  Extension de terrasse pour les manifestations Pentecôte et Tempo Latino</p>	<p>1 € le m<sup>2</sup> par jour  <i>(idem tarif d'occupation du domaine public pour toutes activités en toutes périodes)</i></p>
<p><u>Emplacement sandwicheries et food trucks</u></p> <p><u>Tarifs pour les commerçants domiciliés dans la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Tarif avec chapiteaux</u></li> <li>- <u>Tarif sans chapiteaux</u></li> </ul> <p><u>Tarifs pour les commerçants domiciliés hors de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Tarif avec chapiteaux</u></li> <li>- <u>Tarif sans chapiteaux</u></li> </ul>	<p>75 € le m<sup>2</sup>                  60 € le m<sup>2</sup></p> <p>85 € le m<sup>2</sup>                  70 € le m<sup>2</sup></p>

<u>Emplacement Chambre froide</u>	
<u>Inférieur à 5 m<sup>2</sup></u>	150 €
<u>Supérieur à 5 m<sup>2</sup> et inférieur à 10 m<sup>2</sup></u>	300 €
<u>Au-delà de 10 m<sup>2</sup></u>	Prix au m <sup>2</sup> de l'emplacement
<u>Restauration assise</u>	
<u>Tarifs pour les restaurants domiciliés dans la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.</u>	
- <u>Tarif avec chapiteaux</u>	25 € le m <sup>2</sup>
- <u>Tarif sans chapiteaux</u>	10 € le m <sup>2</sup>
<u>Tarifs pour les restaurants domiciliés hors de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac</u>	
- <u>Tarif avec chapiteaux</u>	55 € le m <sup>2</sup>
- <u>Tarif sans chapiteaux</u>	40 € le m <sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le tableau ci-dessus fixant les tarifs d'occupation du domaine public lors des manifestations.

En Préfecture le 28 Février 2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le 27 Février 2023

Madame le Maire,  
Barbara NETO

